

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

**Séance du 30 juin 2016**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 033-354/16/BM**

**■ Attribution d'une subvention au groupement d'employeurs Aggloparcs  
Association  
MET 16/912/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Groupement d'Employeurs Agglopolo Entreprendre, devenu Aggloparcs Association depuis août 2009, a été créé en novembre 2005 à l'initiative des cinq associations d'entreprises des Parcs d'Activités de l'ex Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite « Agglopolo Provence ».

Sa finalité est de mutualiser les compétences d'une équipe d'animation.

Aggloparcs Association travaille notamment sur les projets d'aménagement prévus dans les différents parcs en faisant le lien entre les attentes des entreprises et les projets et les intentions des collectivités.

Aggloparcs Association contribue également à l'animation des parcs grâce à l'organisation de petits déjeuners thématiques, à l'information des adhérents des associations d'entreprises au moyen d'e-mailing et également grâce aux sites Internet, aux lettres d'information mensuelles et aux journaux dédiés.

Elle mobilise aussi les entreprises dans le cadre d'événementiels organisés par l'ex Communauté d'Agglomération et ses partenaires, dans le champ de l'emploi et de la création d'entreprise.

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

La qualité du travail réalisé par cette association est reconnue puisqu'en 2015, toutes les associations d'entreprises (ou de propriétaires) recensées sur le territoire précité adhéraient à Aggloparcs Association, à savoir : l'Association des Parcs d'Activités de la Verdière à Velaux, l'Association du Parc d'Activités de la Gandonne à Salon-de-Provence, l'Association des Parcs d'Activités de Lançon-Provence, l'Association des Entreprises de Rognac, l'associations de commerçants ARCA à Rognac et ses Environs et l'Association des Entreprises de Saint-Chamas.

Aggloparcs Association rayonne donc sur cinq Parcs d'Activités, au profit de près de 500 entreprises du territoire. Les permanences d'Aggloparcs Association sont réalisées au siège de l'Association à Velaux.

Afin de pouvoir continuer à œuvrer sur le territoire des communes du Conseil de Territoire du Pays Salonais, le groupement d'employeurs « Aggloparcs Association » sollicite une subvention au titre de l'année 2016 à hauteur de 35 000 €.

Il est proposé d'attribuer un montant de 32 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole;
- L'avis formulé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais du 28 juin 2016.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 32 000 € à l'association Aggloparcs Association pour l'année 2016.

**Signé le 30 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

**Article 2 :**

Est approuvé le contrat d'objectifs ci-annexé à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'association Aggloparcs Association.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer ce contrat d'objectif

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises, Zones  
d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY